

# Plan d'action POUR UN MILIEU 2020-21 SAIN ET SÉCURITAIRE

## À notre centre

La violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables. Elles ne sont pas tolérées à l'école, ni dans les autobus scolaires, ni par le biais de l'électronique.

Si des actes de violence mettant en cause la sécurité d'une personne surviennent, les élèves doivent le déclarer et savoir que ces incidents seront gérés immédiatement et efficacement.

Toute personne qui sait que de tels actes sont commis doit les déclarer. Chacun a le droit d'être protégé et le devoir de protéger les autres.

## Nos résultats

En 2020-2021, nos priorités tel qu'indiqué dans l'orientation 2 de notre projet éducatif étaient les suivantes : diffuser le plan d'action à tous, diminuer toutes formes de manifestations de violence, outiller les élèves en leur donnant des moyens et impliquer tous les adultes de l'école

Ainsi, nous avons mis en place des mesures de soutien et d'encadrement aux élèves victimes d'un acte ainsi qu'aux témoins et auteurs. Lors de gestes de violence, des interventions personnalisées sont réalisées selon le besoin des élèves concernés. Diverses animations dans les classes ont été réalisées afin de sensibiliser le plus d'élèves possible.

Nous avons obtenu une bonne collaboration de tous et pouvons observer au quotidien des élèves qui dénoncent les situations et appliquent les moyens enseignés.

## Portrait de la situation

À la suite de l'analyse de la situation de notre école, nous constatons que les élèves se sentent en sécurité à l'école. Le travail effectué dans la dernière année a contribué à l'amélioration du climat. Les élèves se confient ou connaissent une personne de confiance dans l'école à qui parler s'ils ont un problème ou s'ils sont témoins d'une situation. Les zones de surveillance et les aires de jeux mises en place ont permis d'augmenter le climat relationnel et de soutien.

### Priorité(s)

Nous poursuivrons les actions du plan de lutte. Nous souhaitons impliquer davantage les élèves dans la prise de décision, ce qui augmentera leur sentiment d'appartenance à notre école.



moi  
j'agis

## Définitions

### CONFLIT

Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation. L'intimidation n'est pas un conflit, c'est une agression.

### VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

### INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.



## Nos actions pour prévenir la violence et l'intimidation

Enseignement explicite des comportements attendus par tout le personnel de l'école

Mise en place d'un fonctionnement pour les déplacements sur la cour et dans l'école

Passation d'un sondage sur la violence et la sécurité à l'école pour l'ensemble des élèves (sondage maison 1<sup>re</sup> à 3<sup>e</sup> année et sondage SEVEQ)

Animations diverses dans les classes par une éducatrice spécialisée

## Nos actions si on constate un geste de violence ou d'intimidation

### Au moment où le geste est observé :

- Évaluation de la situation (arrêt d'agir)
- Intervention personnalisée selon la situation
- S'assurer d'un suivi auprès de tous les acteurs (victime, auteur, témoin)
- Consigner et transmettre les interventions aux personnes concernées (parents, titulaire, direction)

### Mesures de soutien et d'encadrement :

- Suivi particulier et personnalisé
- Rencontres individuelles
- Période de réparation, de réflexion, de soutien ou d'aide
- Contrat d'engagement
- Élaboration d'un plan d'intervention ou d'un protocole personnalisé

Il est à noter que des actions concrètes sont également prises avec la victime et les témoins.

### Sanctions possibles :

L'auteur de violence ou d'intimidation s'expose à des sanctions disciplinaires comme prévu dans les règles de conduite de l'école. Celles-ci seront choisies selon le contexte et la gravité. Les parents de l'auteur de violence ou d'intimidation seront sollicités pour collaborer à la recherche de solutions et, tout comme leur enfant, devront prendre des engagements pour s'assurer que la situation cesse et ne se répète pas.

**VIOLENCE ET  
INTIMIDATION**  
**100%**  
**PRÉVENTION  
INTERVENTION**

### Suivi :

- Suivi personnalisé avec un intervenant
- Rencontre direction/titulaire/parents au besoin
- Accompagnement
- Contrat d'engagement
- Protocole personnalisé
- Plan d'action ou d'intervention
- Référence à un service externe (CSSS, DPJ,...)

## Moyens pour dénoncer ou signaler une situation

En tout temps, l'élève qui souhaite signaler une situation peut le faire auprès de l'adulte de son choix.

Pour le personnel de l'école; la disponibilité et la présence constante des adultes facilitent l'échange d'informations et l'aide à apporter aux diverses situations vécues.

Pour les parents ; en plaçant un simple appel téléphonique , il nous fera plaisir de vous répondre, de vous aider dans les plus brefs délais.

Pour signaler une situation dans le transport scolaire : (418) 838-8310 poste 27739 (ASSEZ)  
(418) 888-0500 (sans frais pour Lotbinière)

Nous nous engageons à assurer la confidentialité de toute situation déclarée et nous apporterons du soutien aux victimes, aux témoins et aux auteurs de violence ou d'intimidation.

**Dénoncer ou signaler  
ce n'est pas « STOOLER »**

Les parents ou les élèves majeurs peuvent obtenir une assistance auprès de la personne désignée par le centre de services scolaire : [intimidation@cnavigateurs.qc.ca](mailto:intimidation@cnavigateurs.qc.ca)

**Plan d'action  
Pour un milieu  
sain et sécuritaire**



Ce document a été vérifié par le conseil d'établissement le : 27 septembre 2021

**Centre  
de services scolaire  
des Navigateurs**

**Québec**

